



Charente Solidarités

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Bilan 2025



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- a. Le nombre de mesures augmente entre 2024 et 2025
- b. Des mesures autant sollicitées par le DALO mais qui compte double dans le cadre de la cellule incurie-Diogène
- c. Un public majoritairement composé de plus de 39 ans, célibataires et bénéficiaires du RSA
- d. 76% ménages vivaient dans le parc public avant la mise en place de l'AVDL
- e. 47% des mesures concernent le maintien dans le logement
- f. 37 clôtures : 60% pour objectifs atteints
- g. 51% des mesures durent plus de 4 mois
- h. Le dispositif couvre l'ensemble du département, avec une concentration à Angoulême et Cognac
- i. Les perspectives 2026



L'AVDL

a. Le nombre de mesures augmente entre 2024 et 2025

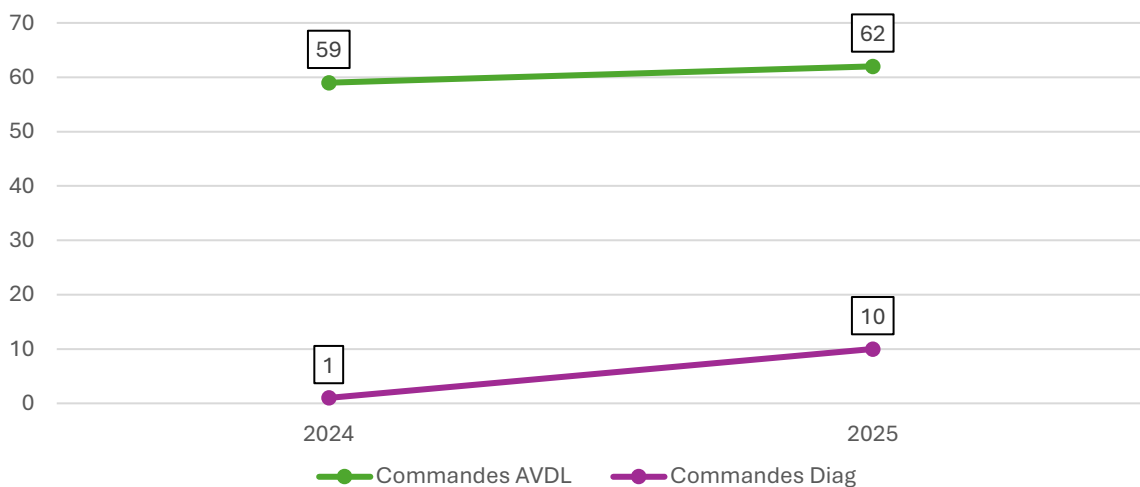
L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) permet d'accompagner un ménage pour l'entrée dans un logement, l'appropriation des lieux, la gestion administrative et budgétaire, la gestion des conflits éventuels avec le voisinage.

Les mesures sont initialement prévues pour une durée de **3 mois**, durée **renouvelable 1 à 3 fois** en fonction des besoins des ménages et sur justification (durée maximale 1 an).

Il se distingue de l'ASSLL sur les points suivants :

- Leur financement (Etat)
- Leur durée (3 mois renouvelables 3 fois)
- Leurs modalités d'intervention (cumulable avec une mesure de protection)
- Leurs prescripteurs (DALO, CPO, CID)

Évolution du nombre de commandes



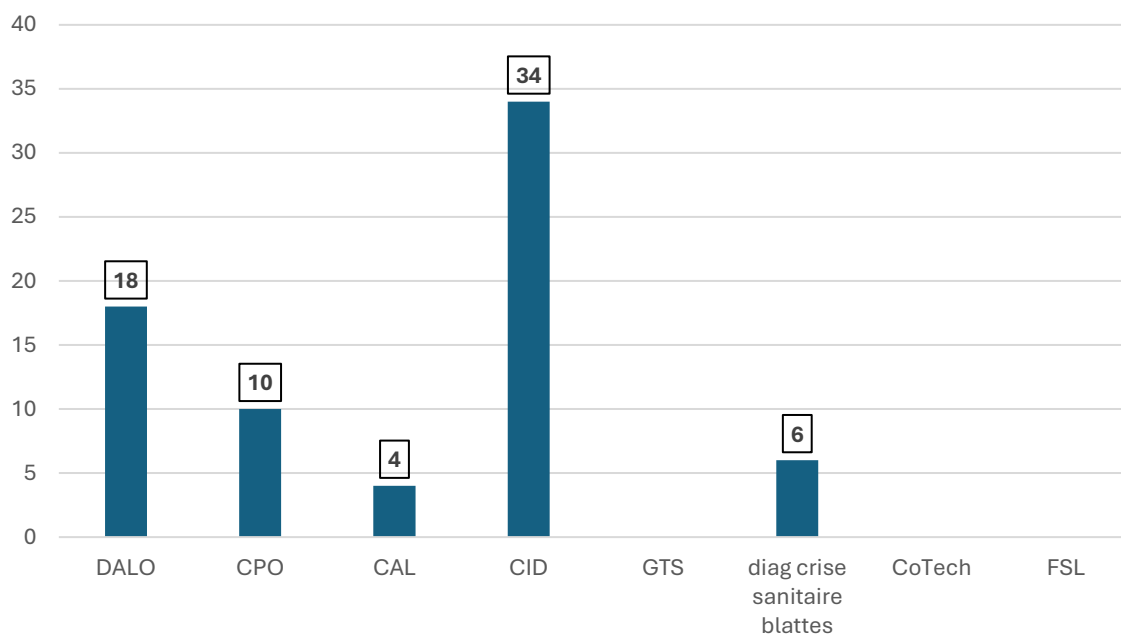
En 2025, le GIP a été sollicité pour la réalisation de diagnostics, une commande nouvelle par rapport à 2024, émanant du DALO, de la CPO et de la cellule de crise sanitaire de Cognac (blattes).



L'AVDL

b. Des mesures autant sollicitées par le DALO mais qui compte double dans le cadre de la Cellule Incurie-Diogène

Origine des commandes en 2025

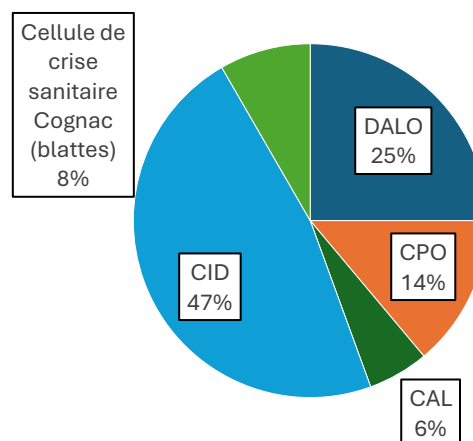


Un suivi AVDL sollicité par la CID équivaut à deux mesures AVDL, compte tenu de l'accompagnement renforcé mis en œuvre auprès des ménages au regard de leurs problématiques.

Pour mémoire, en Charente, les prescripteurs sont les suivants :

- La COMED (Commission de Médiation) du DALO
- Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) et la CPO (Commission Partenariale d'Orientation)
- Les CALEOL (Commissions d'Attribution des Logements Sociaux)
- Les opérateurs AVDL (Auto-prescription)

Origines des commandes 2025

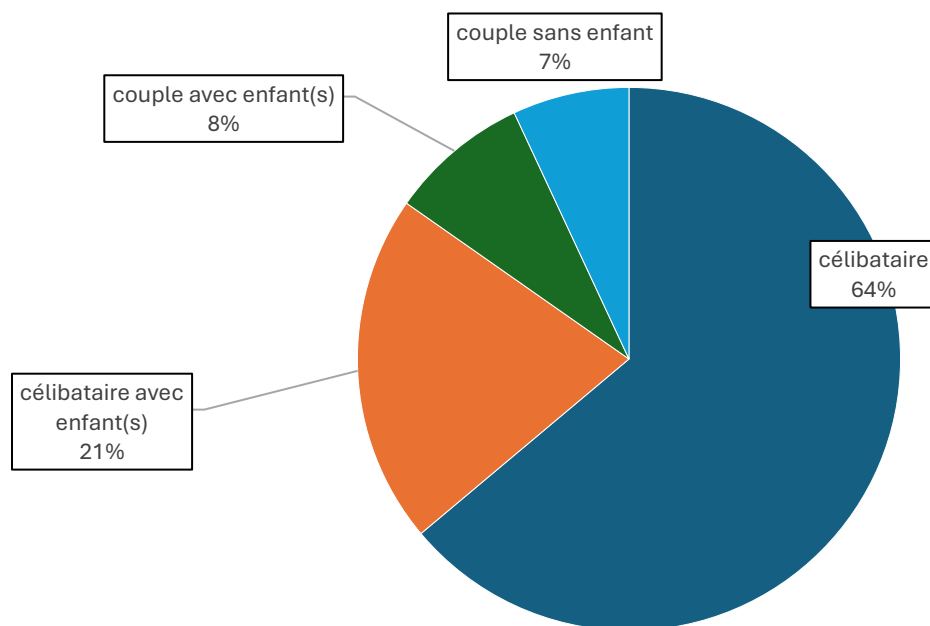




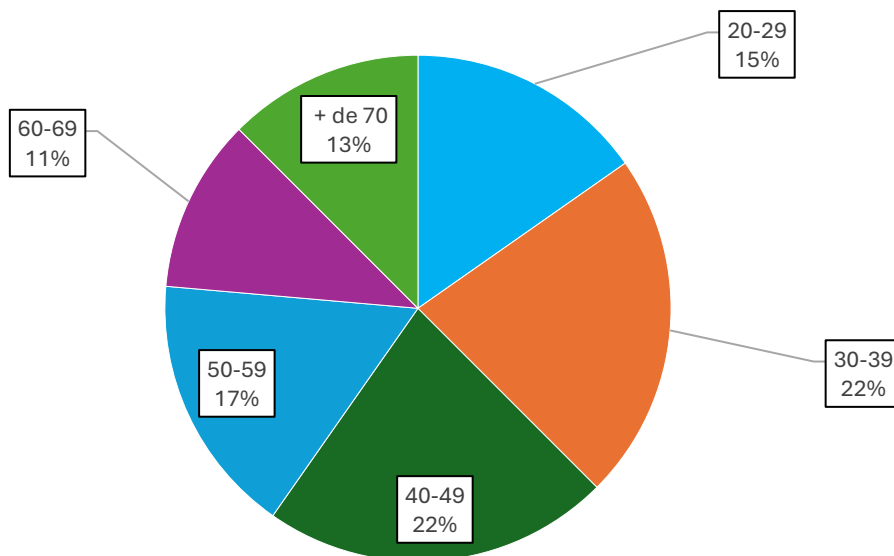
L'AVDL

c. Un public majoritairement composé de plus de 39 ans, célibataires et bénéficiaires du RSA

La composition des ménages accompagnés en 2025



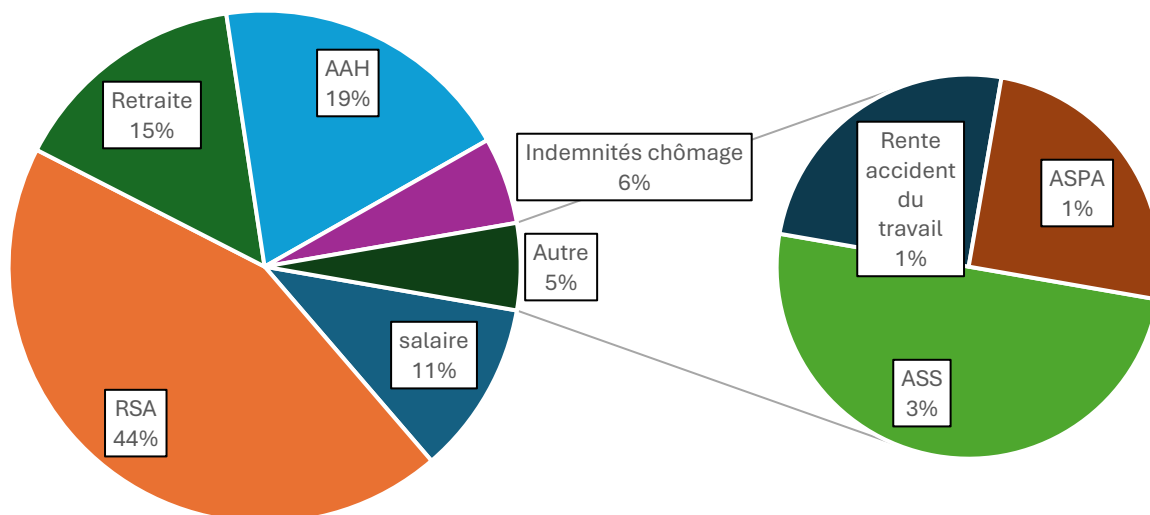
Les tranches d'âge des ménages en 2025





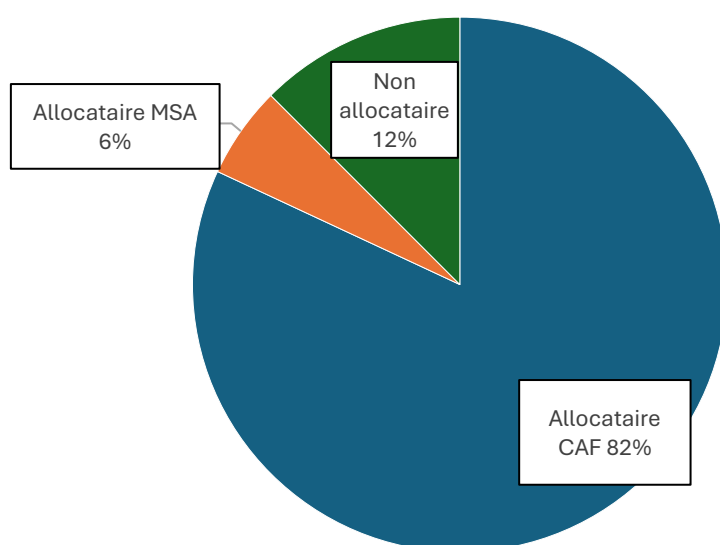
L'AVDL

Types de revenus des ménages en 2025



Une majorité du public accompagné, soit 63% perçoit des prestations sociales (RSA et AAH)

Répartition des allocataires (2025)

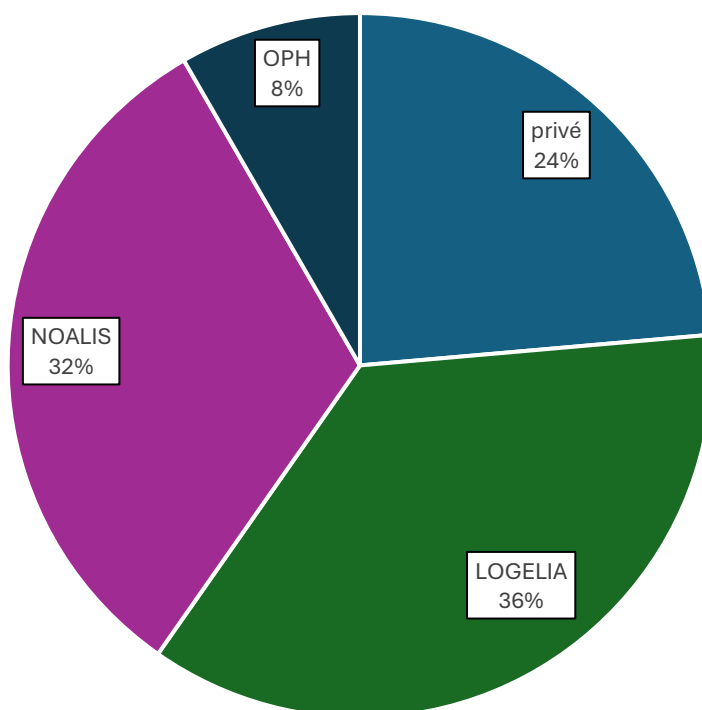




L'AVDL

d. 76% ménages vivaient dans le parc public avant la mise en place de l'AVDL

Par type de parc en 2025



76% des personnes bénéficiant d'un AVDL sont locataires du parc public.

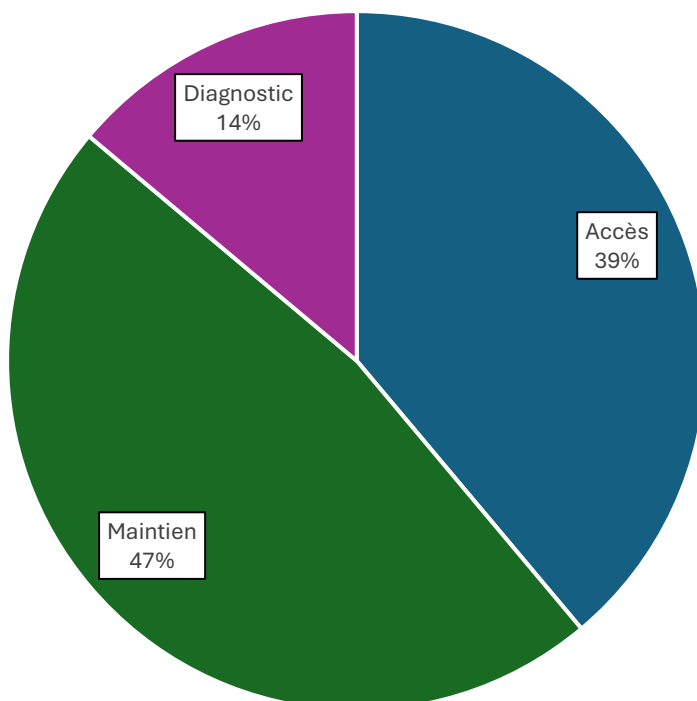
Sur ces 76%, 36% sont locataires de LOGELIA qui est l'organisme qui compte le plus de logements sociaux en Charente.



L'AVDL

e. 47% des mesures concernent le maintien dans le logement

Objectifs des mesures en 2025



Les objectifs de l'AVDL peuvent être les suivants :

- Relogement
- Appropriation du logement et de son environnement
- Gestion autonome des charges liées au logement
- Prévention de l'expulsion
- Maintien dans de bonnes conditions de vie dans le logement

Les points forts de l'accompagnement :

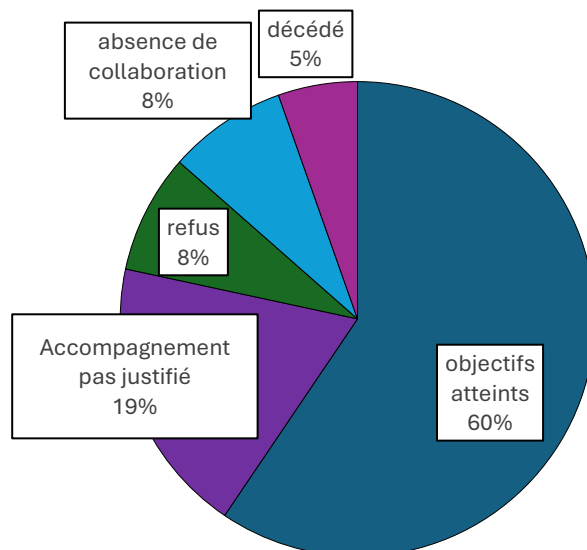
- Prise de contact dans les 5 jours suivant l'orientation
- Présence systématique des travailleurs sociaux lors des états des lieux
- 25% des personnes suivies bénéficient d'une mesure de protection judiciaire



L'AVDL

f. 37 clôtures : 60% pour objectifs atteints

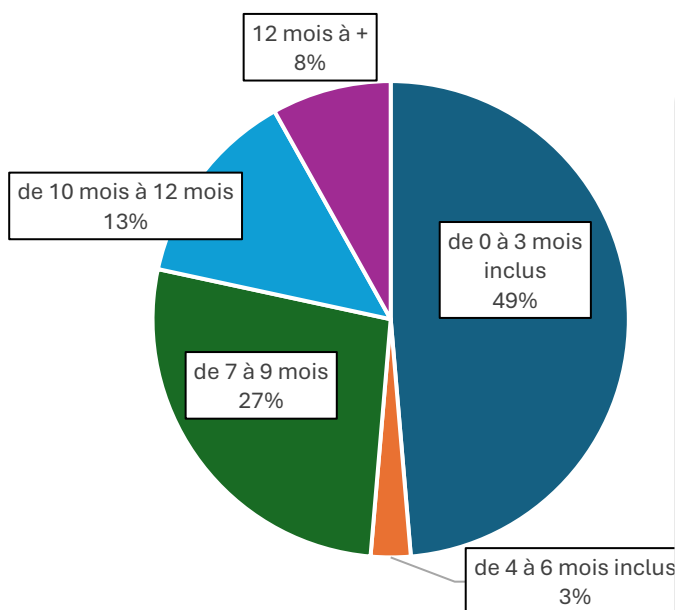
Motifs des clôtures en 2025



Pour **19%** des cas, l'accompagnement n'était pas justifié au regard de problématiques ne relevant pas du logement ou relevait d'un autre dispositif tel que l'IML.

g. 51% des mesures durent plus de 4 mois.

Durée de l'accompagnement des 37 mesures clôturées



Mesure de courte durée :

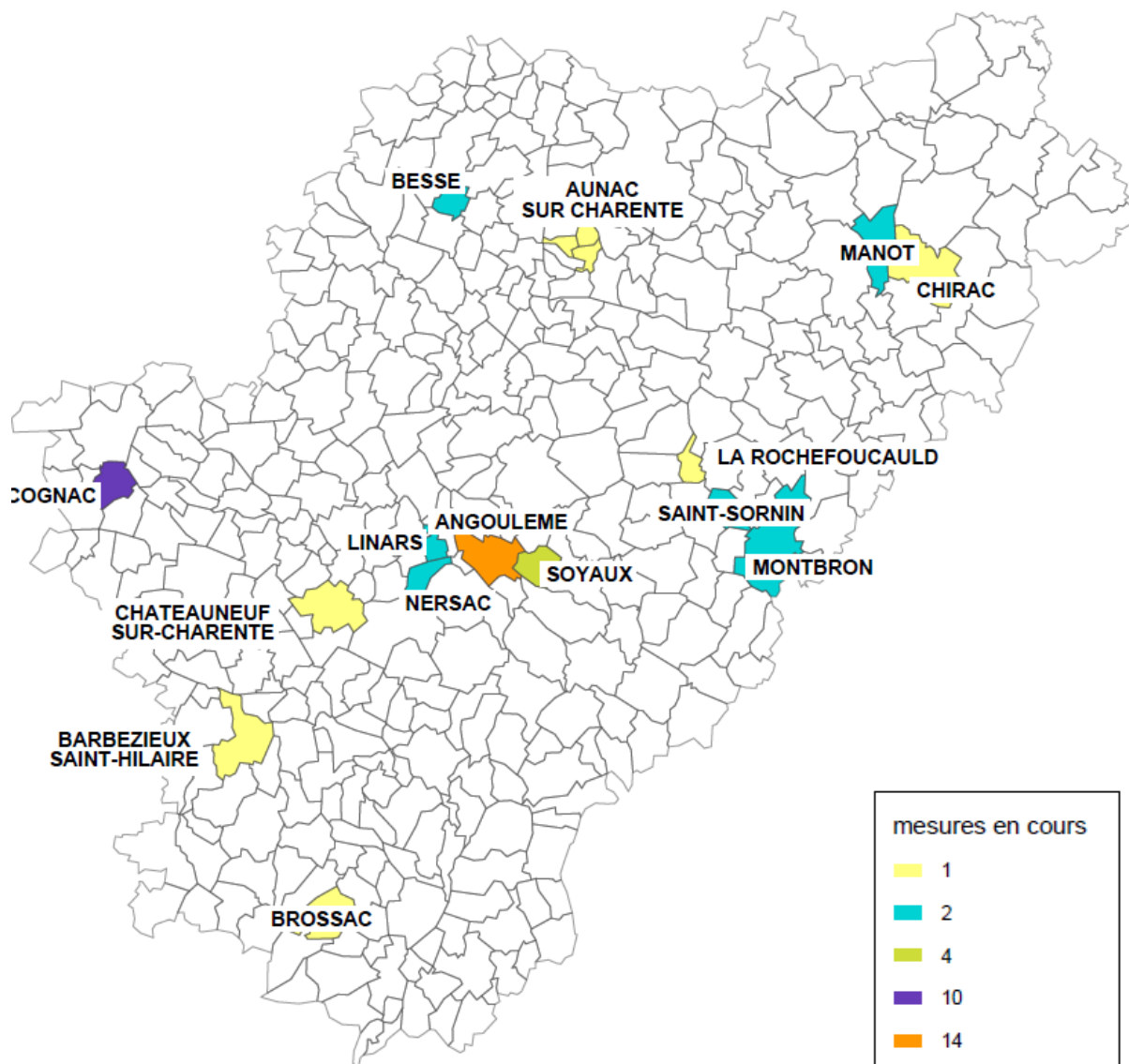
3 mois renouvelable de 1 à 3 fois en fonction des besoins et sur justification, pour une durée maximale d'un an).

21 % des mesures s'inscrivent dans une durée de plus de 9 mois, les situations issues de la cellule incurie-Diogène appelant un accompagnement prolongé au regard des problématiques rencontrées (encombrement, incurie, isolement, troubles) et la mise en place d'une veille sur l'évolution des situations.



L'AVDL

h. Le dispositif couvre l'ensemble du département, avec une concentration à Angoulême et Cognac





L'AVDL

i. Les perspectives 2026.

- Mettre en place une formation à destination des professionnels de la cellule incurie-Diogène.
- Assurer la pérennisation du dispositif.
- Mettre en œuvre l'AVDL HLM accompagné.